

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 avril 2014

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - (N° 1536)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE454

présenté par
M. Blein, rapporteur

ARTICLE 36

À l'alinéa 42, substituer au mot :

« décrites »,

le mot :

« prévues ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.